

DELIBERATION N°2024/16REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARNEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLENombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents :**SEANCE DU JEUDI 4 AVRIL 2024**

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjointe, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Thierry ZANARDO, Mme Laura GANSEMAN, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, conseillers municipaux.

Excusé ayant donné pouvoir :M. Julien AMALRIC, conseiller municipal à M. Christophe MAURIES, 2^{ème} adjoint.**Excusée sans pouvoir** : Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale.

Date de la convocation : 25/03/2024

Date d'affichage : 25/03/2024

Mme Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Vote du budget primitif 2024.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif 2024 pour la commune, équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	733 286.93 €	733 286.93 €
Section d'Investissement	398 957.52 €	398957.52 €
TOTAL	1 132 244.45 €	1 132 244.45 €

Le Conseil municipal, vu le Code général des collectivités territoriales, après avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, adopte le budget primitif 2024 de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
José NUNESLa secrétaire de séance,
Marie-Florence FARAL